



Accident de la route mortel de ma fille

Par **susan2314**, le **13/12/2007** à **14:07**

Bonjour,

Le 21 octobre 2006, mon fils de 26 ans et ma fille de 28 ans se sont rendus en discothèque avec plusieurs amis. Juste avant la fermeture et après avoir copieusement servi mon fils en alcools malgré le fait qu'il avait déjà bu quelques verres et que c'était évident, le barman l'a jeté dehors à proximité d'une route express, le mettant ainsi en danger. Ma fille l'a immédiatement suivi afin de le surveiller (on suppose qu'elle était également alcoolisée car tous faisaient la fête), comme c'était l'heure de la fermeture, elle n'a mm pas eu le tps de prendre son manteau. Une navette payante est prévue pour ramener les jeunes afin qu'ils ne se mettent pas en danger. Mes enfants et leurs amis avaient acheté leurs billets A/R. L'état de mon fils s'est aggravé car il est très sujet aux crises d'angoisses, le chauffeur de la navette n'est pas intervenu pour aider ma fille à le faire monter dans la navette. Il était 5h. Trois quart d'heure plus tard, les amis de mes enfants sont rentrés à pieds et une heure après un autre groupe est également rentré à pieds car la navette n'est pas revenue. Mes enfants restés seuls ont finalement décidés de rentrer à pieds aussi. Et c'est là que c'est produit l'accident. Le conducteur n'était ni sous l'emprise d'alcool ni de stupéfiants mais a menti sur sa déposition. Le dossier de Solenn a été classé deux fois sans suite, personne n'a été "puni" à la suite du décès de Solenn. L'enquêtrice a bien dit que le conducteur avait fait une faute d'inattention mais cela n'apparaît pas sur le procès verbal. Le conducteur de la navette n'a pas été entendu. Le responsable de la discothèque non plus ainsi que les personnes pouvant apporter quelque chose au dossier de ma fille. Je cherche de l'aide pour qu'enfin il y ait une justice. Quelle est la responsabilité du débitant de boisson, celle du conducteur de la navette, celle du conducteur ayant tué ma fille ?

Je suis à votre disposition pour plus de renseignements.

D'avance merci pour votre aide car depuis plus d'un an, je me bats seule contre des montagnes d'incompréhension et denon écoute et je suis épuisée. Malgré cela, je tiens à aller jusqu'au bout de mes démarches et ce quel qu'en soit le résultat final, sans cela je ne pourrais jamais faire le deuil de mafille.

Cordialement.
Diana BAPTISTE-KERBOAS